

« Parcours vers l'emploi » MIRP Grenelle
17 rue de l'Avre 75015 PARIS
01 45 79 81 49 - 01 45 79 96 97

Contrat d'accompagnement à la recherche d'emploi

entre

qui accepte

d'être accompagné(e) dans son questionnement professionnel

par conseiller(e) professionnel(le)

de participer au nombre de séances qu'ils(elles) fixeront dès la première séance, prévoir au minimum 5 séances, de 1h30, tous les 2 ou 3 semaines.

En cas d'empêchement majeur, il (elle) préviendra son interlocutrice(teur) au moins 24h à l'avance afin de déplacer le jour et l'heure du RDV.

Les séances auront lieu à priori au Foyer de Grenelle. Ce lieu peut être déplacé sur un autre site pour des convenances personnelles (de l'une ou de l'autre).

L'objectif de ces séances est de mettre en recherche à partir de son questionnement de départ :

«.....»
.....»

Le conseiller présente la méthodologie de l'accompagnement dès la première séance.

La confidentialité des échanges est garantie

Il sera demandé d'adhérer au Foyer : cotisation statutaire de 10€

Fait à Paris, le

Le conseiller professionnel

La personne accompagnée